

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du Consortium USTH
24 mai 2023
Université des Sciences et des Technologies de Hanoi**

Modalité : Hybride

Lieu : USTH Hanoi

18 Hoang Quoc Viet , Cau Giay, Hanoi

Horaire : 14h30-17h30 Hanoi ; 9h30-12h30 Paris

Système visioconférence ouvert à partir de 8h15 (Paris)

Membres Présents :

Jean-Marc Lavest	(Administrateur Provisoire/Recteur USTH)
Anne Giroir	(U. Claude Bernard Lyon 1)
Philippe Knauth	(AMU)
Laurent Deroin	(CNES)
Cécile Sabourault	(U. Côte d'Azur)
Michel Guilmault	(CY Cergy Paris U.)
Sandra Nicolle	(ENGEES Strasbourg)
Olivier Camp	(ESEO)
Marieke Steenbergen	(U. de Franche-Comté)
Pascal Maussion	(INPT)
Christian Valentin	(IRD)
Hubert Loisel	(ULCO)
Laurent Bourdier	(U. de Limoges)
Florent Calvayrac	(Le Mans U.)
Benoît Piro	(U. de Paris Cité)
Philippe Leceour	(U. de Paris Saclay)
Laurent Thevenet	(UPEC)
Fabrice Gamboa	(U. de Toulouse III Paul Sabatier)
Eric Gontier	(U. de Picardie Jules Verne)
Lilian Aveneau	(U. de Poitiers)
Essaid Ait Barka	(U. de Reims Champagne-Ardenne)
Antoine Doucet	(La Rochelle U.)
Corinne Chanéac	(Sorbonne U.)
Yann Charles	(U. Sorbonne Paris Nord)

Invités :

Bernard Legube	(Président honoraire du Consortium USTH)
Philippe Behra	(INPT/ Département AES)
Sylvain Ouillon	(U. de Toulouse 3 Paul Sabatier /Département AES)
Guillaume Patanchon	(U. de Paris Cité/Département SPACE)
Jean-Christophe Lacroix	(Paris Cité/AMSN)
Jérémie Klinge	(U. de Paris Saclay)

Martin Schwell	(UPEC)
Amine Nait-Ali	(UPEC)
Jean-Paul Deroin	(U. de Reims Champagne-Ardenne)
Jean-Marc Broto	(U. de Toulouse 3 Paul Sabatier)
Luc Le Calvez	(USTH)
Barbara Gandriaux	(USTH)
Dominique Laffly	(Ambassade de France)
Alexis Michel	(CDEFI)
Aurélien Grossias	(Expert-Comptable /Cabinet Xavier Martin est associés)
Julien Duffau	(Commissaire aux comptes/ Cabinet EURADIT)
Aïda Castellano	(Consortium USTH)

1/ Accueil par l'USTH, lecture des procurations et vérification du quorum.

Les membres en présentiel et en visioconférence sont accueillis par le Professeur Jean Marc Lavest, administrateur provisoire du Consortium et Recteur principal de l'USTH. Monsieur Lavest procède à la vérification du quorum. Celui-ci étant atteint avec 24 membres sur 29, l'Assemblée Générale peut commencer.

2/ Approbation du projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022 (vote sur document).

A noter qu'il y a quelques corrections de typographie à apporter ainsi qu'un ajout concernant l'implantation sur Ho Chi Minh City. Le procès-verbal incluant ces modifications est approuvé à l'unanimité.

3/ Finances

3.1 Présentation des comptes 2022 par le Consortium et le cabinet d'expert-comptable.

Madame Anne Giroir, Trésorière de l'association, présente les comptes de l'association. Elle annonce que grâce aux subventions qui ont été accordées par le MESR et aux cotisations payées par les membres de l'association, le Consortium USTH a déployé les actions qui avaient été prévues pour 2022.

Puis elle présente les produits et les charges de l'année 2022.

- Total de Produits : 345 698 €
- Total de charges : 334 171 €

Madame Giroir annonce que le résultat de l'exercice est positif, à savoir 11 527 €. Ce résultat sera affecté au fonds du roulement qui s'élèvera à 81 271 € et qui correspond à une accumulation depuis l'origine des fonds du Consortium en 2009.

Pour consulter le détail des comptes 2022, veuillez-vous référer au fichier PPT en annexe.

Puis, Monsieur Aurélien Grossias, Expert-comptable du Cabinet Martin et Associés, signale qu'au niveau de l'actif le Consortium dispose de 335 000 € d'actifs au 31 décembre 2022. Monsieur Grossias rajoute que l'association se porte très bien au niveau de la trésorerie et des résultats.

Cf. en annexe le rapport comptable 2022 du Cabinet Xavier Martin et associés et le rapport des comptes 2022 du cabinet EURADIT.

3.2 Certification des comptes par le Commissaire aux comptes et approbation des comptes et du Rapport financier 2022 par les membres (projet de résolution n°1-2023)

La parole est donnée à Monsieur Julien Duffau, Commissaire aux comptes de l'association. Monsieur Duffau donne sa conclusion sur le rapport des comptes 2022, à partir de l'audit réalisé par le cabinet Euradit et conclut que les comptes sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle des opérations des exercices et du patrimoine. Monsieur Duffau rajoute que c'est une certification pure et simple et qu'aucune problématique n'a été relevée sur les comptes.

Monsieur Lavest soumet au vote la résolution n°1-2023 approuvant le rapport financier 2022. La résolution est adoptée l'unanimité et le rapport financier ainsi que l'affectation du résultat sont également approuvés.

Cf. résolution n°1 en Annexe

3.3 Projet de budget prévisionnel 2023

Monsieur Lavest poursuit en présentant le budget prévisionnel 2023 :

- Produits : 322 000 €
- Charges : 322 000 €

Pour consulter le détail du budget prévisionnel 2023, veuillez-vous référer au fichier PPT en annexe.

4/ Rapport moral du Président (projet de résolution n°2-2023)

Monsieur Lavest lit le rapport moral de l'année 2022. Celui-ci présente les éléments principaux et les actions de l'année écoulée concernant les missions de bases du Consortium : relation avec les tutelles française et vietnamiennes, soutien permanent à l'USTH, analyse stratégique, accréditation des formations, travaux sur les doubles diplômes, mission d'enseignement et de coordination, appui à la recherche et vie de l'association.

Pour consulter le rapport moral 2022 (résolution n°2) de l'Administrateur provisoire, veuillez-vous référer au document en annexe.

Monsieur Behra signale deux points à rajouter sur le rapport moral :

- L'Assemblée générale en 2022 s'est tenue à distance mais également en présentiel, à Poitiers ;
- La candidature à la présidence de Philippe Girard en 2022 a été rejetée suite à un vote défavorable.

Lors de l'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport moral par l'Administrateur provisoire Jean-Marc Lavest et en intégrant les amendements proposés, le rapport moral à l'unanimité.

Le Professeur Bernard Legube prend la parole et soulève quelques points :

- L'USTH a considérablement développé son activité de recherche, et cela est particulièrement remarquable suite à la visite des laboratoires effectuée ce matin.
- L'USTH publie avec un bon niveau, ce qui est très satisfaisant.
- Cependant, on observe un nombre trop limité de coauteurs français.
- Par conséquent, il serait nécessaire de développer les activités communes afin de remédier à cette situation.

5/ Vie de l'association

5.1 Cotisations : bilan 2022 et vote sur le maintien des montants

Monsieur Lavest propose que le montant de la cotisation annuelle reste fixé à 2500 € pour les membres et à 1 500 € pour les membres associés. La résolution de maintenir le montant des cotisations est adoptée à l'unanimité.

5.2 Eventuels retraits de membres et adhésions de nouveaux membres (vote éventuel)

Monsieur Lavest informe que le Consortium n'a pas reçu à ce jour de demandes formelles d'universités souhaitant rejoindre le Consortium. Il souligne qu'il faudra traiter la question de l'Université de Perpignan Via Domitia, qui n'a pas payé sa cotisation 2022. Monsieur Lavest précise qu'il laisse le soin au prochain président de prendre attache avec les collègues de Perpignan.

5.3 Renouvellement du conseil d'administration

Monsieur Lavest rappelle que, conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'administration se renouvelle par moitié tous les deux ans, pour un mandat de quatre ans. Par conséquent, une partie du Conseil d'administration élue il y a deux ans (2021) reste en fonction pour deux années supplémentaires, tandis que l'autre moitié arrive à la fin de son mandat de quatre ans. Jusqu'à présent, le Conseil d'Administration étant composé de 15 établissements :

Sept établissements/membres sont à la moitié de leur mandat :

1. *Université Claude Bernard Lyon 1*
2. *La Rochelle Université*
3. *Université de Montpellier*
4. *Université Paris Saclay*
5. *Université Paul Sabatier*
6. *Université Evry Val d'Essonne*
7. *Université Sorbonne Paris Nord*

Huit établissements /membres sortants :

1. *Aix Marseille Université*
2. *Université de Poitiers*
3. *Le Mans Université*
4. *Université du Littoral Côte d'Opale*
5. *Université Paris Est Créteil*
6. *Université Fédérale Toulouse MP*
7. *Université Reims Champagne Ardenne*
8. *IRD*

Par ailleurs, Monsieur Lavest rappelle que les statuts prévoient qu'un établissement sortant du Conseil d'administration peut se représenter comme candidat au CA s'il le souhaite. Ainsi, le Consortium a reçu un total de 9 candidatures, comprenant les huit établissements sortants ainsi que l'ENGEES qui s'est portée candidate.

Universités/membres ayant fait acte de candidature pour (ré) intégrer le CA

1. *Aix Marseille Université*
2. *Université de Poitiers*
3. *Le Mans Université*
4. *Université du Littoral Côte d'Opale*
5. *Université Paris Est Créteil*
6. *Université Toulouse*
7. *Université de Reims Champagne Ardenne*
8. *IRD*
9. *ENGEES*

Monsieur Lavest signale que les statuts précisent un périmètre de variabilité entre 15 et 20 membres au sein du Conseil d'Administration du Consortium. Ainsi, si les 9 établissements candidats sont acceptés, le total de 16 établissements membres est conforme aux dispositions statutaires.

Des questions sont posées concernant l'ENGEES : il ressort qu'elle est fortement engagée depuis de nombreuses années à l'USTH dans la recherche et la pédagogie, et qu'elle envoie également des étudiants en M2 WEO.

Monsieur Lavest propose un vote global afin de valider les 9 candidats et atteindre un Conseil d'Administration de 16 membres. Les membres de l'AG acceptent cette modalité de vote. La proposition est votée à l'unanimité et les 16 établissements sont intégrés au Conseil d'Administration.

Monsieur Lavest signale que le Conseil d'Administration qui vient d'être validé sera convoqué dans 15 jours afin de procéder à l'élection du bureau et à la désignation du prochain Président du Consortium. Ce délai est prévu par les statuts de l'association.

5.4 Proposition de maintien de l'indemnisation du président (projet de résolution n°3-2022)

Monsieur Lavest propose de maintenir le montant de 500 € nets par mois comme indemnisation pour le futur Président. Par ailleurs, il est également évoqué la possibilité, si le futur Président le souhaite, de remplacer cette indemnisation par un versement d'indemnité à son établissement en échange d'une décharge de services. Cette mesure devra être formalisée par une convention entre le Consortium et l'établissement du futur Président.

Vote de la résolution n°3 : la résolution n°3 est votée à l'unanimité.

Cf. résolution n°3 en Annexe

5.5 Date de la prochaine AG

Monsieur Lavest propose la date du mercredi 22 mai 2024 pour la prochaine Assemblée générale. Le lieu et les modalités seront à définir par le futur président.

6/ Audition des candidats au poste de Président du Consortium USTH

Monsieur Lavest rappelle aux membres présents que lors de l'Assemblée générale, il n'y aura pas de désignation du Président du Consortium. Cependant, il a été convenu d'ouvrir un espace de présentation et d'échanges pour les trois candidats à la présidence. Le Conseil d'Administration se réunira dans les prochaines semaines pour désigner le Président du Consortium.

Monsieur Lavest, indique que le Consortium a reçu trois candidatures, les lettres de motivation et les CV ont été envoyés aux membres du Consortium préalablement.

Les présentations des candidats ont été réalisées par ordre alphabétique :

- Professeur Jean-Marc BROTO, Université de Toulouse III
- Professeur Jean-Paul DERON, Université de Reims Champagne Ardenne
- Professeur Benoît PIRO, Université Paris Cité

Chaque présentation dure 10 minutes, suivie de 20 minutes d'échanges entre le candidat et les membres de l'AG. Il est demandé aux candidats de se déconnecter pendant la présentation des autres candidats.

Veillez trouver en annexe les présentations PPT de chaque candidat.

7/ Informations générales sur l'USTH

7.1 Indicateurs USTH

Monsieur Lavest aborde la question du nombre d'étudiants à l'USTH et il remarque une tendance de croissance au sein de l'établissement. En effet, en 2019, l'Université a accueilli 894 étudiants alors qu'en 2023 ce chiffre s'élève à 2 252, répartis comme suit :

- Bachelor : 2 074 étudiants
- Master : 138 étudiants
- Doctorat : 40 étudiants

Il soulève également la question de la répartition hommes-femmes au sein de l'université. Au niveau du Master, une quasi-parité est observée, avec 45 % d'étudiantes. Cependant, au niveau du Bachelor, le pourcentage de femme est de seulement 20 %, ce phénomène s'explique par un pic important d'hommes inscrits dans le domaine de ICT.

Par ailleurs, Monsieur Lavest aborde le sujet des bourses. Actuellement, 18 % des étudiants de l'USTH bénéficient d'une bourse au mérite. Pour l'année 2024-2025, il a été décidé d'augmenter le budget alloué aux allocations de bourse de 8 à 10 % du budget total de l'Université.

Monsieur Lavest souligne que l'USTH compte actuellement 91 personnel académique, dont 88 % sont titulaires d'un doctorat. Les enseignants académiques non titulaires d'un doctorat, sont les enseignants en langues étrangères, français et anglais, qui sont diplômés d'un Master en langues.

En ce qui concerne les publications scientifiques, Monsieur Lavest met en avant l'impulsion donnée aux publications internationales, ce qui a permis à l'USTH d'atteindre 125 publications/an en 2022. De plus, le nombre de chercheurs publiant dans des revues indexées SCI-E est passé de 25 en 2019 à 56 en 2022. La moyenne d'âge des enseignants-chercheurs à l'USTH est quant à elle de 38,5 ans.

Monsieur Lavest ajoute qu'au 1^{er} janvier 2023, l'USTH compte 166 membres permanents, comprenant 91 enseignants-chercheurs, 60 postes administratifs et 10 postes dédiés à la sécurité, aux véhicules et au nettoyage.

Ensuite, Monsieur Lavest présente l'hypothèse d'atteindre 5 000 étudiants d'ici 2030, ce qui nécessiterait de pourvoir 200 postes d'enseignants-chercheurs, soit le recrutement de 100 enseignants supplémentaires d'ici cette date.

Enfin, Monsieur Lavest expose le budget consolidé de l'USTH : 7.3 M€ pour l'année 2023 (hors investissement ADB). Ce budget est réparti de la manière suivante :

- Partie vietnamienne 82% : droits de scolarité, financement de l'État vietnamien/MOET, contrats de recherche.
- Partie française 18 % : MEAE, universités françaises, MESRI et IRD.

Cf. en annexe présentation PPT pour le détail des indicateurs.

7.2 Accréditation institutionnelle Hcéres

Monsieur Lavest fait le point sur le dossier de l'Accréditation institutionnelle de l'USTH :

- En novembre 2022, l'USTH décide d'entamer le processus d'accréditation internationale auprès du Hcéres, ce qui entraîne une visite préparatoire ce même mois.
- En mars 2023, un rapport d'autoévaluation a été remis au HCERES
- Du 3 au 5 mai 2023, une visite des experts mandatés par le Hcéres à l'USTH a eu lieu.

Actuellement, le rapport est en cours de rédaction et devrait être finalisé d'ici la fin du mois de juin. Une fois le rapport terminé, il sera examiné par le comité d'accréditation du Hcéres en septembre ou octobre 2023.

Monsieur Lavest tient à remercier les enseignants-chercheurs des universités présentes pour leur collaboration lors de cet exercice. En effet, ils ont été sollicités dans le domaine pédagogique, de la recherche et des relations internationales.

Cf. en annexe présentation PPT

7.3 Bourses 89

Monsieur Lavest fait le point du programme 89 :

Campagne janvier 2022

8 candidats classés dont 6 seulement sont encore présents aujourd'hui

- 3 sélectionnés au titre de l'année 2022
- 3 sélectionnés au titre de l'année 2023

Les 6 étudiants rejoindront la France en septembre 2023. Ils ont été sélectionnés il y a 18 mois.

Campagne janvier 2023

Seules 4 candidatures ont été jugées satisfaisantes en termes de niveau par les départements.

Les 4 candidats retenus ne peuvent pas partir tout de suite et seront mis en liste d'attente pour 2024

- Physique - U. Sorbonne Paris Nord
- Génie Electrique - U. de Toulouse 3 Paul Sabatier
- Océanographie - U. de la Rochelle
- Biomédecine - U. Lyon 1

Aujourd'hui pour l'USTH

Monsieur Lavest tient à souligner que le programme 89 n'est pas satisfaisant en termes de flux, de réactivité du ministère MoET et de contraintes imposées aux candidats.

Les meilleurs candidats ne passent pas par ce processus trop long, et sont pris ailleurs par d'autres mécanismes financiers (Bourses d'excellences, bourses sur contrat) Il note que Bach Khoa, VNU Hanoi n'utilisent pas ce mécanisme pour l'international.

Le programme est ciblé sur les enseignants âgés, titulaires d'un master dans les universités vietnamiennes pour les insister à passer un doctorat (formation continue).

Cf. en annexe présentation power point

7.4 Campus Hoa Lac

Monsieur Lavest évoque que le chantier Hoa Lac a obtenu l'autorisation de commencer les fondations des bâtiments il y a quatre mois. Cependant, trois des bâtiments ne sont pas conformes aux nouvelles normes de sécurité incendie.

Une demande a été adressée au Premier Ministre afin de pouvoir effectuer les décaissements jusqu'en 2025. Il est prévu que l'entrée soit possible en septembre 2026. Le projet prévoit une superficie couverte de 180 000 m².

8/ Questions diverses et remerciements

Monsieur Lavest remercie les personnes présentes et clôture l'Assemblée générale

Fin de l'assemblée générale 17h30 (Hanoi)

Le 30/06/2023
L'Administrateur Provisoire



Jean-Marc Lavest

Le 30/06/2023
Le secrétaire de séance



Essaid Ait Barka